



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} août 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} août 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans une lettre datée du 7 juillet 2019 qu'il m'a adressée, le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés a demandé que le Conseil de sécurité proroge d'une année supplémentaire le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), sans y apporter de changement et sans modifier le concept des opérations et les règles d'engagement de la Force. À cet égard, comme suite au rapport que j'ai présenté au Conseil le 17 juillet 2019 sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) ([S/2019/574](#)), je prie par la présente le Conseil d'envisager de renouveler le mandat de la FINUL, qui arrive à expiration le 31 août 2019.

Je salue l'engagement constant de l'Armée libanaise et des Forces de défense israéliennes en faveur du maintien de la cessation des hostilités, ainsi que leur étroite coopération et coordination avec la FINUL. Le calme et la stabilité relatifs qui règnent dans le sud du Liban, le long de la Ligne bleue et dans le nord d'Israël ne doit pas être tenu pour acquis et doit être préservé.

Aucun progrès concret n'a été accompli sur la voie du cessez-le-feu permanent et de la solution à long terme au conflit demandés par le Conseil dans la résolution [1701 \(2006\)](#). Les deux parties ne se sont toujours pas acquittées des obligations que leur impose la résolution. Israël doit retirer ses forces de la partie nord du village de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue et cesser de violer l'espace aérien libanais. Le Gouvernement libanais doit exercer une autorité effective sur l'ensemble du territoire libanais, le protéger contre tout acte hostile, veiller à la sûreté et à la sécurité de la population civile et du personnel des Nations Unies, et désarmer tous les groupes armés afin d'être le seul à détenir des armes et à exercer son autorité dans le pays. La FINUL, agissant en étroite coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, continue d'œuvrer avec les parties afin que ces obligations soient mises en œuvre.

Le début de l'année 2019 a été marqué par un regain de tensions entre les parties, qui a maintenu la FINUL en état d'alerte. La Force a confirmé l'existence de trois tunnels traversant la Ligne bleue en violation de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil. En outre, Israël, et plus récemment le Liban, ont mené des travaux de construction à proximité immédiate de la Ligne bleue, comme je l'ai indiqué dans mes derniers rapports au Conseil ([S/2019/237](#) et [S/2019/574](#)).

Les mécanismes de liaison et de coordination mis en place par la FINUL avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, dans le cadre de réunions bilatérales et du forum tripartite, demeurent essentiels pour atténuer les tensions dans les zones sensibles limitrophes de la Ligne bleue. J'encourage les parties à reprendre les activités de marquage de la Ligne bleue sur le terrain, sans préjudice des futures



négociations sur la délimitation de la frontière, afin de renforcer la confiance, de faciliter la surveillance des violations et d'empêcher les franchissements involontaires. Il est fondamental de préserver la confidentialité et l'efficacité des réunions tripartites. À cet égard, j'engage les parties à respecter l'intégrité du lieu où se tiennent les réunions tripartites.

Les autorités libanaises doivent tout mettre en œuvre pour veiller à ce que la zone comprise entre la Ligne bleue et le Litani soit exempte de personnel armé, de matériel et d'armes non autorisés, sachant que c'est à l'Armée libanaise que cette responsabilité incombe au premier chef. Conformément à son mandat, la FINUL reste déterminée à prendre toutes les mesures nécessaires, dans les limites de ses capacités, pour faire en sorte que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit.

Le Gouvernement libanais continue d'exprimer sa ferme volonté d'accroître les capacités terrestres et navales de l'Armée libanaise, ce qui demeure une condition indispensable pour renforcer la présence de l'État dans le sud du Liban. La mobilisation d'un soutien international supplémentaire pour renforcer ces capacités est une priorité essentielle, et le suivi des engagements pris à la réunion ministérielle, dite conférence « Rome II », est déterminant pour progresser dans ce domaine. En consultation avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la FINUL s'emploie à mobiliser l'appui de la communauté internationale dans le but de renforcer les capacités considérées comme prioritaires par l'Armée libanaise, notamment le déploiement d'un régiment type dans le sud du Liban et l'élaboration d'une stratégie de transition en vue du transfert progressif de responsabilités du Groupe d'intervention navale de la Force à la marine libanaise.

La FINUL et l'Armée libanaise continuent de collaborer étroitement dans le cadre de manœuvres et d'entraînements menés en étroite coordination, sur terre et en mer, dans l'objectif de renforcer les capacités, les moyens et la présence des forces armées libanaises dans le sud du Liban et dans les eaux territoriales du pays. Le Groupe d'intervention navale de la Force continue d'aider la marine libanaise à mener des opérations d'interdiction maritime et à dispenser des formations.

En instaurant un environnement maritime sûr et stable, le Groupe d'intervention navale contribue à maintenir le calme au Liban, à empêcher l'utilisation de ses eaux territoriales à des fins illicites et à atténuer les retombées des crises régionales, tout en renforçant le commerce maritime dans cette région de la Méditerranée.

La FINUL maintient un rythme opérationnel élevé et continue de renforcer la visibilité et l'efficacité de ses opérations, conformément aux résolutions [2373 \(2017\)](#) et [2433 \(2018\)](#) du Conseil, en menant des patrouilles pédestres, en intensifiant les patrouilles de nuit le long de la Ligne bleue et en faisant une utilisation plus efficace des moyens aériens, notamment en augmentant le nombre de vols opérationnels (vols de reconnaissance des zones sensibles, par exemple) et en effectuant des vols nocturnes au-dessus des terrains accidentés et difficiles d'accès. En moyenne, la Mission mène 13 884 activités opérationnelles par mois, dont 7 458 patrouilles. Trente-deux pour cent de ces activités se déroulent la nuit. Depuis août 2017, la FINUL a également accru de 43 % le nombre des activités menées en étroite coordination avec l'Armée libanaise (quelque 70 activités par jour sur une moyenne quotidienne de 450). La Force apporte ainsi une contribution essentielle à la prévention des conflits, à la sécurité et à la stabilité.

La liberté de circulation de la FINUL dans l'ensemble de sa zone d'opérations et sur toute la longueur de la Ligne bleue demeure primordiale et a été généralement respectée. Le nombre d'incidents portant atteinte à la liberté de mouvement de la FINUL reste extrêmement faible par rapport au nombre total d'activités et de patrouilles, et tous ces incidents ont été décrits dans mes rapports sur l'application de

la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil. Il incombe aux autorités libanaises, dont l'Armée libanaise, de veiller à ce que la Force ait les moyens de s'acquitter de son mandat sans entrave. La FINUL et l'Armée libanaise ont également continué de surveiller les sites de l'organisation Green without Borders situés tout près de la Ligne bleue.

Rappelant qu'il incombe au premier chef au Gouvernement libanais de veiller à ce que la liberté de mouvement de la FINUL dans sa zone d'opérations soit pleinement respectée et ne fasse l'objet d'aucune restriction, je constate que l'ONU n'a pas été informée que des poursuites pénales avaient été engagées contre les auteurs de l'attaque perpétrée à Majdal Zoun le 4 août 2018 contre des soldats de la FINUL. De telles poursuites restent essentielles pour prévenir de futurs incidents et conserver la confiance des pays fournisseurs de contingents. S'agissant des tunnels traversant la Ligne bleue dont la FINUL a confirmé l'existence, il est également indispensable que les autorités libanaises procèdent à une enquête approfondie du côté libanais et que la FINUL ait accès aux sites en question.

En l'absence de progrès sur la voie d'un cessez-le-feu permanent, il est crucial que la FINUL conserve la capacité de dissuader, de prévenir et de désamorcer les conflits. Aussi faudra-t-il tout mettre en œuvre pour tirer profit du calme relatif et poursuivre l'application des dispositions de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil. La priorité reste que les parties prennent les mesures nécessaires pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme du conflit. La Force est prête, en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à soutenir pleinement les parties dans ce cadre.

Au 16 juillet 2019, le nombre total de militaires s'élevait à 10 505, dont 551 femmes. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL comportait six navires, deux hélicoptères et 748 militaires. La composante civile de la Force comptait 237 agents recrutés sur le plan international et 585 agents recrutés sur le plan national. Je suis reconnaissant aux 43 pays fournisseurs de contingents et continue de les encourager à accroître le nombre de femmes déployées au sein de la FINUL.

En ce qui concerne les aspects financiers de la FINUL, l'Assemblée générale, par sa résolution [73/322](#) et sa décision [73/555](#) du 3 juillet 2019, a ouvert un crédit d'un montant de 480,1 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 août 2019, les dépenses de fonctionnement ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée.

Au 25 juillet 2019, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL s'élevait à 72,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 5 584,6 millions de dollars. Le remboursement des coûts des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2019, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été versé pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019, conformément au calendrier trimestriel.

Je tiens à remercier le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Stefano Del Col, ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL, de l'action qu'ils mènent dans le sud du Liban et de leur engagement au service de la paix.

Je voudrais également exprimer ma gratitude au Conseil pour le soutien unifié et inébranlable qu'il apporte à la FINUL et aux activités que celle-ci mène dans le cadre de son mandat. Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de proroger le mandat de la FINUL de 12 mois supplémentaires, jusqu'au 31 août 2020.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) António Guterres